

MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE SEINE-SAINT-DENIS LE 10 FEVRIER 2020

Le Conseil de l'Ordre, réuni le 10 février 2020, prend acte du vœu émis ce jour et à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du Barreau de Seine-Saint-Denis et décide la **poursuite du mouvement de grève des avocats, nationalement engagé depuis le 6 janvier dernier, et ce jusqu'au lundi 17 février inclus.**

Le Conseil de l'Ordre se félicite de la poursuite de la **mobilisation historique de la profession d'avocat lors de la manifestation nationale du lundi 3 février**, qui a permis de montrer à nouveau à l'opinion publique et au gouvernement que tous les avocats de France sont en grève afin de sauvegarder leur **régime autonome, équilibré, pérenne et solidaire qui ne coûte pas un euro aux contribuables.**

Le Conseil de l'Ordre constate que le gouvernement **n'a toujours pas expliqué** comment seraient garantis les droits à pensions acquis par les avocats dans le régime actuel quelle que soit leur date de naissance.

Il constate qu'en l'état, la capacité de la CNBF à pouvoir servir les droits à pensions acquis dans le régime actuel après intégration dans le régime universel, **n'est pas assurée.**

Il constate que la proposition du gouvernement de compenser la hausse des cotisations retraite des avocats par un abattement temporaire de 30 % sur une assiette élargie conduit à une augmentation de 40 % soit 5,4 points, toutes charges sociales confondues.

Il s'insurge enfin contre l'atteinte portée, par ce projet de loi, à **l'indépendance de notre profession, à son modèle économique et donc à l'accès au droit effectif des justiciables** dont 70 % de ceux demeurant en Seine-Saint-Denis sont éligibles à l'aide juridictionnelle.

Par ailleurs, connaissance prise du communiqué de Madame la garde des Sceaux du 8 février 2020, appelant les avocats à cesser leur mouvement de grève, le Conseil de l'Ordre en appelle en retour à la responsabilité du gouvernement pour retirer son projet de réforme et œuvrer au bon fonctionnement du service public de la justice.

Le Conseil de l'Ordre invite en conséquence l'ensemble des avocats de ce pays à **poursuivre la mobilisation actuelle**, et soucieux de préserver **l'unité et la solidarité de ce mouvement**, en appelle à nos institutions représentatives – Conseil National des Barreaux et Conférence des Bâtonniers – pour fédérer les actions à venir.

Le Bâtonnier
Frédéric GABET

